



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 21 septembre 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2. *Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour*

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 19 H

1. Ouverture de la séance

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

3. Affaires diverses

- 3.1 Autorisation du paiement n° 3 à l'entrepreneur général Gilles Malo Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie

4. Période de questions

5. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2016-09-228



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016

3. Affaires diverses

2016-09-229

3.1 **Autorisation du paiement n° 3 à l'entrepreneur général Gilles Malo Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie**

Considérant que le conseil a adopté la résolution no 2016-04-080 afin d'adjuger le contrat de construction pour l'agrandissement et la mise aux normes du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne de pompiers à Gilles Malo inc. pour un montant de 649 415,95 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)

Considérant la demande et le certificat de paiement n° 3 déposé par Gilles Malo inc. et la firme d'architecte responsable de la coordination du projet, Hébert Zurita Danis Smith.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement de la somme de 176 051.79 \$, taxes en sus, à Gilles Malo inc. pour les travaux effectués en date du 20 juillet 2016 suite à la présentation des quittances partielles et totales requises complétant le certificat de paiement n° 3;

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-03000-722

ADOPTÉE.

4. Période de questions

4.1 **Période de questions**

Aucune question est adressée au président de l'assemblée.

5. Levée de la séance

2016-09-230

5.1 **Levée de la séance**

À 19 h 07, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Michel Boyer,
Maire et
président d'assemblée

Sarah Channell
directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire et président d'assemblée



No de résolution
ou annotation

